



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 35/2016-2021

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION
POUR LA REQUALIFICATION
DU CHEMIN DES LENTILLIÈRES**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis:
Lundi 7 mai 2018, 19h30
Bâtiment administratif, salle Chamberonne**

30 avril 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis traite la demande d'un crédit de construction d'un montant de Fr. 2'030'145.- pour la requalification du chemin des Lentillières entre la rue de Morges et la RC 82, à Crissier.

Le projet est lié au projet OASSIS qui se réalise dans le cadre du PQ (Plan de Quartier) Lentillières Nord, ainsi qu'au projet du bâtiment communal accepté par le Conseil communal.

Le préavis N° 05/2016-2021 du 25 juillet 2016 a accordé à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de Fr. 190'000.-, pour les études de la requalification du chemin des Lentillières.

2. CONTEXTE

Les études du plan de quartier des Lentillières Nord ont permis de déterminer les besoins et les contraintes en trafic. Afin de permettre une viabilité du plan de quartier, la circulation et les accès doivent être garantis. Comme le quartier est ceinturé au nord et à l'est par la RC 179a et la RC 82, les accès au quartier OASSIS ne peuvent être réalisés que depuis le chemin des Lentillières. Ce chemin, actuellement à sens unique, a une largeur d'environ 3 mètres.

Dès lors, il est nécessaire de l'élargir pour le mettre en double sens de circulation. Finalement, lorsque tout le quartier sera réalisé et la chaussée des Lentillières finie, la ligne de bus tl n°36 sera détournée et passera par ce nouvel axe routier.

Les cheminements de mobilité douce sont intégrés dans l'étude du nouvel axe routier, ainsi qu'au travers des venelles du quartier lui-même.



3. PROJET

L'étape actuelle consiste à demander au Conseil communal le crédit de construction nécessaire à la réalisation des travaux de requalification du chemin des Lentillières.

Le projet de construction a été développé sur la base de l'enquête publique de la route, du développement du projet OASSIS, ainsi que du projet du bâtiment communal.

Les plannings de construction et de mise en service des projets OASSIS et du bâtiment communal sont intégrés et coordonnés au présent projet. Ainsi, le planning fixe les étapes de réalisation dès août 2018 jusqu'au printemps 2020.

Les études ont permis d'intégrer les collecteurs EC et EU, et ainsi permettre le raccordement du bâtiment communal. Ce collecteur permettra le futur développement du PQ des Lentillières SUD. La coordination de tous les services (en particulier SIE, TVT, Swisscom, SIL-eau, Cricad) a été nécessaire afin de permettre le raccordement du quartier. Des avenants au contrat de l'ingénieur seront établis par chaque intervenant, à leur charge.

L'appel d'offre, en respect de la loi et l'ordonnance sur les marchés publics, a été réalisé entre mars et avril 2018. Le présent budget est établi sur la base des rentrées de soumission de génie civil.

La réalisation des arrêts de bus est prévue dans le projet.

Il est à relever que le trottoir, les places de stationnement, l'arborisation et l'éclairage public seront réalisés par le plan de quartier « Lentillières NORD » et le projet OASSIS à charge du PQ.

Le projet de la chaussée s'arrête à la pose de la bordure du trottoir.

4. ORGANISATION DU PROJET

Le service infrastructures communal pilotera tout le projet et le coordonnera avec le projet des collecteurs, mesures PGEE 16, 18 et 109, actuellement en début de réalisation.

Le bureau Boubaker ingénieurs conseils SA de Crissier a été mandaté pour l'étude et la réalisation des travaux de requalification du chemin des Lentillières.

5. PLANNING GENERAL DES TRAVAUX

Sous réserve de l'octroi de la présente demande de crédit de construction, les travaux devraient débuter dès l'été 2018. Un planning étroit a été réalisé avec le projet OASSIS afin de coordonner l'avancement des travaux avec les différentes étapes de construction des bâtiments.

Ainsi, la mise en service du quartier pour fin 2019 - début 2020 coïncidera avec la finalisation du nouveau chemin des Lentillières, les travaux de pose du tapis routier pouvant être réalisés au début 2020.

La mise en service du nouveau tracé de la ligne 36 pourra être introduite avec le changement d'horaire en décembre 2019.

6. ESTIMATION DES COÛTS DES ETUDES DU PROJET

L'estimation des coûts basée sur la rentrée des offres de la mise en soumission des travaux GC, se présente comme suit :

Description	Montant HT
Génie civil	
Travaux GC chaussée Installation de chantier GC, Parking parcelle 1507, Trottoir arrêt de bus	1 065 000.00
Marquage routier Signalisation verticale Signalisation lumineuse	180 000.00
Abribus	105 000.00
EP passage piétons	20 000.00
Collecteurs EC/EU	240 000.00
Sous-total	1 610 000.00
Divers imprévus (env. 8%)	130 000.00
Total travaux HT	1 740 000.00
Honoraires	
Coordination et compl.	45 000.00
Honoraires phases 51 à 54	90 000.00
Honoraires géomètres	10 000.00
Total honoraires HT	145 000.00
Total préavis HT	1 885 000.00
TVA 7.7% (sauf collecteurs)	123 500.00
Total préavis TTC	2 008 500.00

Au plan quinquennal des investissements 2018-2022, les budgets suivants sont prévus :

430.5010.768	Requalification chaussée	1'600'000.-
355.5030.771	Arrêt de bus	100'000.-
431.5010.750	EP Lentillières (éclairage public)	30'000.-
460.5010.804	Collecteur EC/EU	0.-
TOTAL		1'730'000.-

Les différences sont déterminées ainsi :

Le réseau des collecteurs EC/EU n'a pas été prévu au stade de l'avant-projet de la route. Seul, un réseau de surface d'écoulement des eaux de chaussée était projeté. Le raccordement du bâtiment communal est nécessaire. La réflexion s'est portée sur l'extension du réseau de collecteurs selon l'arrêté de Mont-Moiré permettant le raccordement du bâtiment communal, des premiers bâtiments OASSIS et le futur raccordement du PQ Lentillières SUD. Ce collecteur a une profondeur d'environ 5m et le montant des travaux s'élève à env. Fr. 280'000.-HT, yc honoraires et imprévus.

Le raccordement des collecteurs (privé communaux) du bâtiment communal à la première chambre du réseau de collecteurs n'est pas intégré dans ce devis et doit être financé par le projet du bâtiment.

7. CONSÉQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (charges induites)

Les conséquences sur le budget de fonctionnement :

- Entretien de la chaussée, les premières années non déterminant, ensuite intégré dans l'entretien général des chaussées
- Nettoyage de la chaussée env. 20'000.-/an
- Service hivernal env. 10'000.-/an (base 30 sorties)
- Collecteurs EC/EU seront couverts par les taxes d'utilisation EC/EU.

Ces montants ne tiennent pas compte des trottoirs, ni des venelles, ni du parc des Lentillières.

8. FINANCEMENT

Plan des investissements 2018-2022		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2018-2022 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 1'730'000.--		
Total des investissements prévus de 2018 à 2022		Fr. 105'848'000
Divers préavis déjà votés		Fr. 28'462'000
Préavis en cours au 30.04.2018		
30/2016-21	Crédit de construction pour la couverture mobile de l'arène extérieure de la salle de spectacles de Chisaz	
	Fr. 530'000	
34/2016-21	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - secteur 9 "Bois/Villars"	
	Fr. 173'900	
32/2016-21	Crédit de construction participation de Crissier au renouvellement du Pont Bleu sur la RC 82	Fr. 220'000
35/2016-21	Crédit de construction pour la requalification du chemin des Lentillières	Fr. 2'008'500
Solde des investissements à voter selon plan 2018-2022		Fr. 74'164'000
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2018-2022		Fr. 289'600
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 2'008'500
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.	
Amortissements	<u>Collecteurs eaux claires / eaux usées (Fr. 280'000 HT)</u> Ces dépenses d'investissements seront amorties immédiatement par un prélèvement dans le fonds alimenté par des recettes affectées no 9280.04 "Réseau d'égouts, investissements".	
	<u>Abribus et éclairage public Lentillières (Fr. 158'500 TTC)</u> Ces dépenses d'investissements seront amorties immédiatement : - par un prélèvement dans le fonds alimenté par les recettes pour équipements communautaires no 9280.15 pour Fr. 100'000 - par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs" pour Fr. 58'500	
	<u>Requalification chaussée (Fr. 1'570'000 TTC)</u> Ces coûts qui sont considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation seront amortis, dans un délai de trente ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

9. PROPOSITION MUNICIPALE

Le projet de requalification du chemin des Lentillières s'inscrit dans le cadre du développement de notre Commune. Il est inscrit dans le PQ Lentillières Nord adopté par le Conseil communal en date du 4 mai 2015, approuvé et mis en vigueur par le Canton de Vaud le 5 août 2015. La réalisation de cette requalification est une nécessité pour le développement et l'accès au quartier OASSIS.

10.CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 35/2016-2021 du 30 avril 2018,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de Fr. 2'008'500.- HT, pour la réalisation des travaux de la requalification du chemin des Lentillières

Adopté par la Municipalité en séance du 30 avril 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

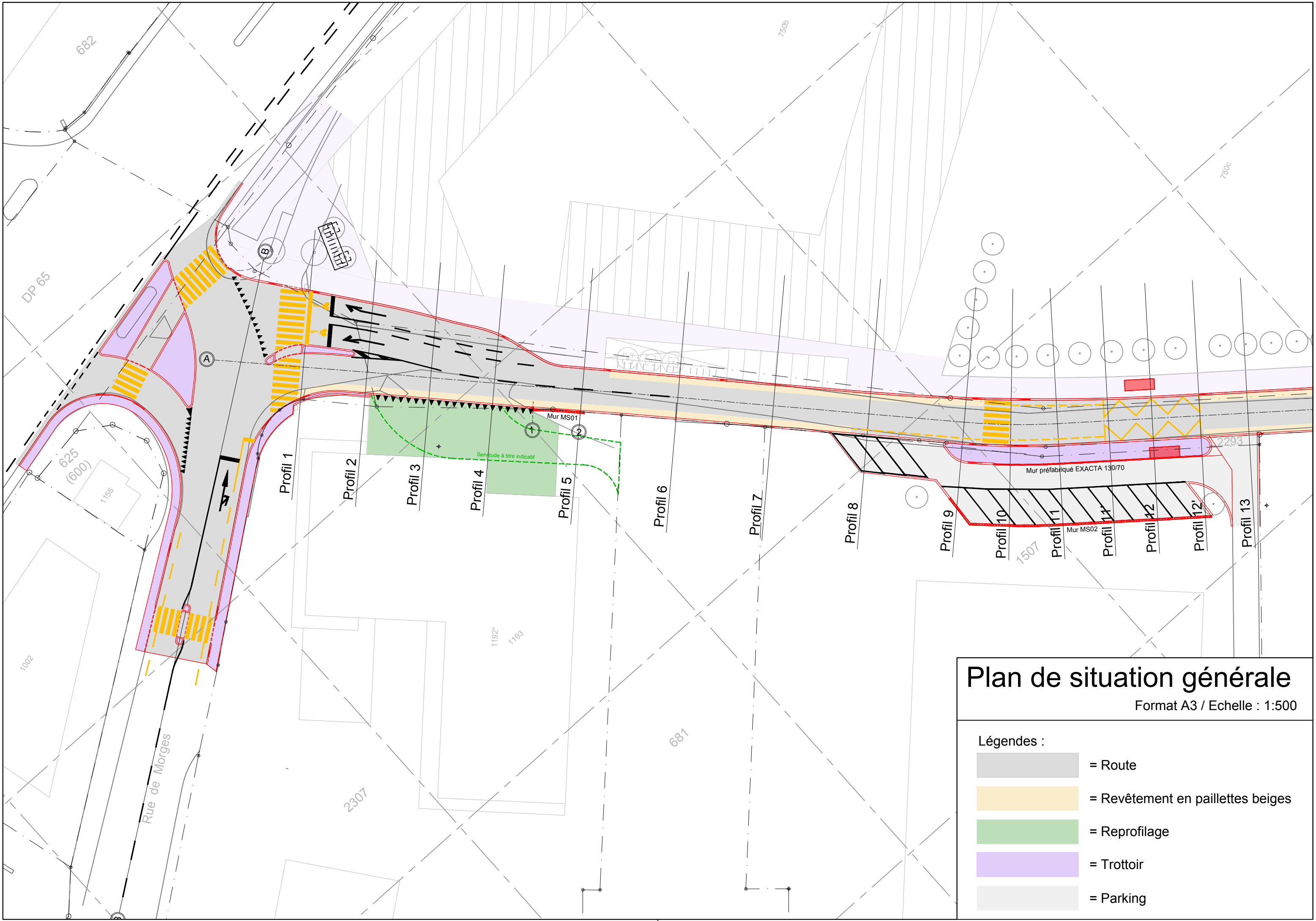
Le Secrétaire

S. Rezso

D. Lang

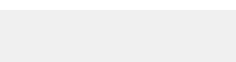
Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale

Annexe : plan de situation, bureau Boubaker



Plan de situation générale

Format A3 / Echelle : 1:500

- Légendes :
-  = Route
 -  = Revêtement en paillettes beiges
 -  = Reprofilage
 -  = Trottoir
 -  = Parking

